

Termes de Référence pour le recrutement des volontaires communautaires engagées dans le Shelter d'Urgence

Contexte :

Dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre, les volontaires communautaires jouent un rôle fondamental en tant que relais entre les réfugiés et les services d'assistance. Leur fonction principale est d'assurer la liaison avec les communautés et d'aider à la gestion des besoins immédiats des réfugiés dans le shelter, tout en veillant à la diffusion des informations essentielles et à la réponse aux besoins spécifiques des populations vulnérables.

Objectifs :

Les volontaires communautaires sont chargés d'intervenir principalement dans le shelter d'urgence, notamment dans l'accueil et l'admission des survivantes de violence basée sur le genre (VBG), l'orientation des survivantes, La gestion administrative et logistique du centre et la promotion de l'accès aux services disponibles. Leur objectif est de créer un environnement d'assistance accessible, respectueux et sécurisé pour les survivantes, en mettant l'accent sur le soutien psychosocial.

Responsabilités :

1. Identification des besoins et sensibilisation communautaire :

- Identifier les besoins des survivantes de VBG admises dans le shelter (accès à l'eau, à la nourriture, à l'assistance médicale, etc.).
- Informer les survivantes sur les services accessibles au sein du shelter.
- Organiser des séances d'information régulières pour informer les survivantes de VBG admises des procédures du shelter.

2. Orientation des bénéficiaires :

- Sous la supervision de l'assistante social du partenaire en charge du centre : orienter les bénéficiaires vers les services appropriés en fonction de leurs besoins.
- Sous la supervision de l'assistante social du partenaire en charge du centre : assurer la prise en charge des cas spécifiques et vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées) en les orientant vers des services spécialisés.

3. Collaboration avec les acteurs clés :

- Sous la supervision de l'assistante social du partenaire en charge du centre : travailler en étroite collaboration avec les autres partenaires du HCR impliqués et en coordination avec le point focal VB du HCR pour assurer une approche cohérente et intégrée.

4. Communication et Feedback :

- Recueillir des retours réguliers des bénéficiaires concernant les services fournis et identifier les lacunes ou les problèmes rencontrés.
- Assurer la remontée des informations et des préoccupations des bénéficiaires auprès des responsables de l'équipe de gestion du shelter, et participer à l'élaboration de solutions.
- Participer à des évaluations de la situation dans le shelter et suggérer des améliorations basées sur les retours des bénéficiaires.

5. Soutien psychosocial de première ligne :

- Sous la supervision de la psychologue du partenaire en charge du centre Fournir un premier niveau de soutien psychosocial aux bénéficiaires en écoutant activement leurs préoccupations et en les dirigeant vers des services spécialisés si nécessaire.
- Organiser et participer à des activités de soutien communautaire visant à renforcer la résilience des survivantes de VBG, comme des séances de groupe, des ateliers d'information, ou des activités de relaxation.

6. Suivi et documentation :

- Assurer le suivi des besoins des survivantes, en particulier celles nécessitant une assistance continue ou un accompagnement spécifique.
- Rédiger des rapports détaillés sur les besoins identifiés, les services apportés et les activités réalisées.
- Veiller à la mise à jour du registre d'admission ainsi qu'à la gestion des stocks et équipements.
- Contribuer à la mise à jour des bases de données des bénéficiaires, en accordant une attention particulière aux cas nécessitant un suivi renforcé.

7. Renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale :

- Promouvoir un environnement sûr et respectueux au sein du shelter, en soutenant les initiatives de prévention de la violence basée sur le genre (VBG) et en signalant toute situation de risque.
- Favoriser la cohésion sociale entre les survivantes, en encourageant la participation à des activités collectives et en intervenant en cas de tensions entre les bénéficiaires.

8. Préparation à la réintégration communautaire et accompagnement vers des solutions durables

- Identifier les ressources communautaires, les opportunités de logement et les réseaux de soutien communautaire pouvant contribuer à leur autonomisation et à leur inclusion sociale.
- Faciliter les liens entre les survivantes et les acteurs communautaires pertinents en vue de préparer leur transition vers une réintégration sécurisée et digne à la fin de leur séjour au shelter.
- Assurer un accompagnement individualisé pour chaque bénéficiaire, en collaboration avec les partenaires concernés, afin de promouvoir des solutions durables adaptées à leur situation et à leurs besoins spécifiques, tout en veillant à leur protection, leur autonomie et leur inclusion dans la communauté.

Compétences et Qualités Requises :

- Expérience antérieure en travail communautaire ou dans un contexte humanitaire.
- Connaissance des principes de protection des réfugiés.
- Capacité à communiquer de manière claire et sensible avec des populations vulnérables.
- Compétences de base en bureautique (Word, Excel) pour le suivi administratif et la tenue de rapports.
- Compétences en écoute active, gestion de conflits et résolution de problèmes.
- Sensibilité interculturelle et engagement envers les droits des réfugiés.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Esprit d'initiative et leadership dans la coordination d'activités communautaires.

Critères de sélection :

Critères obligatoires :

- Être réfugiée (de sexe féminin) enregistrée auprès du HCR.
- Être âgée d'au moins 21 ans.
- Avoir une expérience préalable en travail communautaire, humanitaire ou en assistance aux personnes vulnérables.
- Être disponible et disposée à s'engager régulièrement dans le shelter d'urgence.
- Avoir des compétences en écoute active, gestion de conflits et accompagnement psychosocial.
- Faire preuve de sensibilité interculturelle et de respect des principes humanitaires, notamment la confidentialité et le respect de la dignité des survivantes.
- Être en bonne santé physique et mentale pour assurer efficacement les responsabilités liées au poste.
- Participer à la formation obligatoire dispensée par le point focal VBG du HCR avant le début de la mission et s'engager à suivre les formations continues nécessaires.
- Accepter d'être supervisée par le partenaire gestionnaire du shelter et de collaborer avec le point focal VBG du HCR pour assurer la qualité des interventions.

Critères optionnels :

- Avoir suivi une formation en protection des réfugiés, gestion des cas VBG, soutien psychosocial, ou tout autre domaine pertinent.
- Avoir un bon niveau d'éducation et/ou maîtriser plusieurs langues ou dialectes afin de faciliter la communication avec les bénéficiaires.
- Avoir une expérience en animation d'ateliers ou d'activités de soutien communautaire.
- Avoir des compétences en médiation et en facilitation de groupes.

Critères d'exclusion :

- Antécédents de violences, y compris violences basées sur le genre ou violences domestiques.
- Participation actuelle ou passée à des activités illégales.
- Consommation ou addiction à l'alcool ou à toute substance illicite pendant la présence dans le centre.
- Présence de troubles mentaux non stabilisés ou de conditions médicales empêchant l'exercice des responsabilités du poste.
- Refus de respecter les principes de confidentialité, de neutralité et de non-discrimination.

Durée de la Mission :

La mission des volontaires engagés.es dans le shelter peut varier en fonction de l'évolution de la situation et des besoins spécifiques du shelter. Elle est généralement définie pour une période déterminée, avec possibilité de prolongation en fonction des besoins.

Implication financière :

Les volontaires engagées dans le shelter d'urgence recevront une incentive de 40.000 DZD par mois.

Supervision :

Les volontaires intervenant au sein du shelter sont placés sous la supervision du partenaire en charge de sa gestion. Ce dernier veille à leur encadrement et leur bonne intégration dans les activités du centre. Toutefois, le point focal VBG du HCR peut également intervenir dans leur travail en coordination avec le partenaire afin d'assurer le respect des standards de protection et d'améliorer la qualité des services fournis aux survivantes.

Formation encadrement :

Avant de commencer leur mission, les volontaires bénéficient de formations spécifiques dispensées par le point focal VBG du HCR, couvrant les principes de gestion des cas, l'éthique, la confidentialité et les approches sensibles au genre. De plus, un suivi et un encadrement continus sont assurés tout au long de leur engagement afin de garantir une intervention efficace et adaptée aux besoins des survivantes.

Responsabilités du HCR :

- Veiller au respect des principes de protection des réfugiés et de la protection contre la violence basée sur le genre (VBG).
- Assurer l'assistance nécessaire aux bénéficiaires du shelter d'urgence, en coordination avec les partenaires.
- Organiser et assurer les formations nécessaires aux volontaires communautaires sur la protection des réfugiés, la gestion des cas de VBG, le soutien psychosocial et les procédures du shelter.
- Superviser et évaluer régulièrement le travail des volontaires en collaboration avec le partenaire en charge de la gestion du shelter.

Responsabilités du partenaire en charge de la gestion du shelter (AFAD) :

- Assurer le suivi des activités des volontaires à travers des outils d'évaluation et des fiches de suivi à remplir régulièrement.
- Organiser des visites régulières dans le shelter par l'assistante sociale pour s'assurer du bien-être des bénéficiaires et du respect des protocoles de prise en charge.
- Assurer l'aménagement du shelter afin de garantir un espace sécurisé, adapté et respectueux de la dignité des survivantes.
- Fournir l'assistance nécessaire aux bénéficiaires, y compris l'accès aux services de base.
- Collaborer étroitement avec le HCR et les autres acteurs impliqués dans la protection des survivantes de VBG pour une approche intégrée et efficace.

Période d'Essai :

- Une période d'essai de trois mois est mise en place pour chaque volontaire communautaire afin d'évaluer ses compétences, son engagement et sa capacité à répondre aux besoins des bénéficiaires.
- Durant cette période, des évaluations régulières seront effectuées par le partenaire gestionnaire du shelter en coordination avec le HCR.
- En cas de difficultés ou de manquements aux responsabilités, des comités disciplinaires seront organisés afin de statuer sur la poursuite ou la cessation de l'engagement du volontaire.

Résiliation de l'Engagement :

- Si un volontaire communautaire présente des critères d'exclusion (ex. antécédents de violence, non-respect des principes humanitaires, consommation de substances illicites, etc.), son engagement sera immédiatement résilié.
- Toute violation du code de conduite du HCR ou du règlement du shelter entraînera une cessation immédiate de la mission du volontaire.

- Si le volontaire ne respecte pas les principes de protection et d'assistance aux bénéficiaires, mettant en danger la sécurité ou le bien-être des survivantes, une décision de résiliation sera prise en concertation entre le HCR et le partenaire en charge de la gestion du shelter.
- En cas de décision volontaire de mettre fin à son engagement avant le terme initialement convenu, le volontaire communautaire devra informer par écrit le partenaire ainsi que le HCR au moins un mois à l'avance, afin de permettre l'organisation d'une transition adéquate et l'identification d'un remplaçant dans des délais raisonnables.